



Section de la Nièvre

Bourse du travail
Boulevard Pierre de Coubertin
58000 Nevers
Tel: 0386611860 Fax: 0386215374
Mel: snes-nievre@dijon.snes.edu

CIRCULAIRE N°10

SOMMAIRE

- § Interpellons le nouveau ministre : le 23 mai
§ Élections au bureau du S2 de la Nièvre
- § Annexes : Profession de foi de la liste d'union
Candidats de la liste d'union

INTERPELLONS LE NOUVEAU MINISTRE : LE 23 MAI

Parce que la rentrée se prépare très concrètement en ce moment en particulier en terme de postes et d'affectations, parce que dans la foulée de la nomination du gouvernement et les perspectives des élections législatives, la nouvelle équipe ne perdra pas de temps pour annoncer une série de mesures très rapidement, nous devons mettre la pression sans attendre. C'est pourquoi le SNES appelle tous les personnels des lycées et collèges à interpeller le nouveau ministre de l'Éducation nationale le mercredi 23 mai. Concrètement il s'agit de donner une dimension nationale à toutes les initiatives locales prises depuis janvier en rassemblant ces établissements au plus près du ministère : montée de délégués d'établissements de toute la France à Paris, affichage des revendications de chaque établissement au plus près du ministère, prise de parole publique, conférence de presse sur place, manifestation vers le ministère avec demande d'audience. Le tout appuyé par des actions dans toutes les académies et les établissements : rassemblements, conférences de presse, adresse au ministre, aux élus et aux candidats aux élections législatives. À l'issue de cette journée, le SNES se tient prêt à toute éventualité, en particulier si les engagements pris n'étaient pas respectés. Aucune modalité d'action ne doit être exclue, y compris le recours à la grève.

La section départementale invite les sections d'établissement se réunir pour envoyer des délégués à Paris pour la journée du 23 mai. Contactez nous pour les modalités de déplacement (nous prendrons les frais en charge).

ÉLECTION DU BUREAU DU S2 DE LA NIÈVRE

Dans la période du 7 mai au 29 mai, chaque syndiqué(e) est appelé(e) à voter pour renouveler les équipes départementales, académiques et nationales du syndicat pour les deux années à venir.

Si cela n'est déjà fait, il vous faut organiser le vote le plus rapidement possible. Il devra impérativement être clos le 29 mai.

Elections :

- ☞ DU BUREAU DE S2 NIEVRE (voir annexe)
- ☞ DE LA C.A. ACADEMIQUE (SNES-DIJON n° 58 de mai 2007)
- ☞ DE LA C.A. NATIONALE ET DES SECRETAIRES DE CATEGORIES (Supp. à l'U.S. n°650 du 14 avril)
- ☞ Adhésion de la FSU à la CSI (Supplément à l'U.S. n°650 du 14 avril)

-I- ELECTIONS DU BUREAU DU S2: Une seule liste est présente (Voir en annexe avec la motion d'orientation).

-II- MODALITES DU VOTE: Suivre **scrupuleusement** les instructions de la circulaire académique n° 5 du mercredi 13 avril ou du SNES-DIJON n°58.

Date limite de syndicalisation: cotisation adressée à la trésorerie du S3 le **29 mai au plus tard** par le trésorier du S1.

-III- EN RESUME:

1°) VOTE: a) **Reproduire le bulletin de vote** (circulaire académique n° 5 ou SNES-DIJON n° 58).

Les **cinq votes** sont à émettre sur ce bulletin.

Pour la Nièvre : **entourer l'unique liste en cas de vote favorable.**

(ATTENTION: utiliser **seulement** la colonne NIEVRE)

b) **Utiliser l'unique feuille d'émargement** de la circulaire académique N°5 du 13 avril (ou à télécharger sur le site http://www.dijon.snes.edu/spip/article.php3?id_article=2128)

2°) DÉPOUILLEMENT: le 29 MAI au plus tard

Penser à regrouper les enveloppes extérieures par catégorie afin de vérifier le nombre de votants dans chaque catégorie (**important pour le vote des secrétaires de catégorie**)

Utiliser l'unique feuille de procès-verbal de dépouillement de tous les votes de la circulaire académique n° 5 du 13 avril (ou à télécharger sur le site http://www.dijon.snes.edu/spip/article.php3?id_article=2128).

3°) ENVOI: a) **Envoyer** à SNES S3 45, Rue PARMENTIER, 21000 DIJON:

-la liste d'émargement unique

-un exemplaire de la feuille de procès-verbal de tous les votes (départemental, académique et nationaux)
signé par au moins deux membres syndiqués de la commission de dépouillement.

b) **Envoyer** à SNES S4 1, rue de COURTY, 75341 PARIS CEDEX 07:

-un double de la feuille de procès-verbal

IMPORTANT: - poster le **29 mai au plus tard (cachet de la poste faisant foi)**

- garder des **photocopies** de **toutes** les feuilles

4°) ISOLÉS et RETRAITÉS:

Les syndiqués se trouvant dans des établissements où n'existe pas de section syndicale et les retraités votent comme isolés.

Suivre **scrupuleusement** les instructions du paragraphe 5 **ISOLÉS et RETRAITÉS** de la circulaire académique n° 5 du 13 avril ou du SNES-DIJON n° 58.

Bien cordialement,

Le Secrétariat Départemental
Abdellatif ATMANI, Alain CHARLOIS, Olivier CROUZET, Michel ROUGIER